24.05.2016 – 11:30 Uhr

Résultats 2015 de la Loterie Romande : Stabilité du bénéfice distribué à l'utilité publique

Lausanne (ots) -

Après un bon millésime 2014, la Loterie Romande consolide ses résultats au terme de l'exercice écoulé, marqué par un manque flagrant de jackpots attractifs aux jeux phares Euro Millions et Swiss Loto. Si le revenu brut des jeux affiche un léger recul en s'inscrivant à CHF 377 millions, le bénéfice net, lui, est resté stable et s'établit à CHF 209,5 millions. Dans un contexte où le secteur des jeux d'argent devient toujours plus concurrentiel, la diversité de l'offre de la Loterie Romande, la qualité de son réseau de vente et la maîtrise de ses coûts de fonctionnement ont porté leurs fruits et contribuent à maintenir le niveau élevé du montant distribué aux projets caritatifs, culturels, sportifs et environnementaux.

Le projet de nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent est actuellement débattu au Parlement. Compte tenu des équilibres trouvés, notamment en termes de responsabilité sociale, il importe que ce projet ne soit pas dénaturé par des amendements qui porteraient atteinte à la compétitivité des sociétés de loterie. Pour faire face à la concurrence des jeux illégaux exploités par le canal d'Internet, notamment, celles-ci doivent pouvoir opérer des jeux à la fois attrayants, rentables et socialement responsables, afin de garantir la stabilité à long terme des bénéfices distribués aux projets caritatifs, culturels, sportifs et environnementaux. Les dispositions de la loi doivent permettre d'assurer que les bénéfices des jeux d'argent au sens de l'article 106 de la Constitution soient bien affectés à des buts d'utilité publique et ne soient pas détournés au seul profit de prestataires privés.

Mardi à Lausanne, dans les nouveaux locaux de la Loterie Romande, situés à l'avenue de Provence, la Loterie Romande a tenu sa conférence de presse annuelle et annoncé ses résultats d'exploitation 2015, sous la présidence de M. Jean-Pierre Beuret et en présence du directeur général, M. Jean-Luc Moner-Banet, et du président de la Conférence des présidents des Organes de répartition (CPOR), M. Jean-Paul Monney.

Des résultats stables

En 2015, le revenu brut des jeux (RBJ), soit les montants misés moins les gains payés aux joueurs, a atteint CHF 377 millions, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2014 (-2,8%). La fréquence trop faible de gros jackpots aux jeux de tirage Euro Millions et Swiss Loto a eu un impact sur les ventes et explique cette légère diminution.

Le bénéfice net s'établit pour sa part à CHF 209,5 millions. Ce montant, distribué aux Organes cantonaux de répartition des bénéfices de la Loterie Romande et au sport, est resté stable par rapport à 2014 (CHF 209,9 millions). La dissolution de provisions pour un montant de CHF 5 millions ainsi que la maîtrise des coûts de fonctionnement expliquent ce résultat positif, qui permet de maintenir le niveau élevé des montants distribués à l'utilité publique.

Employant 282 collaborateurs au 1er janvier 2016, la Loterie Romande a par ailleurs versé CHF 70,5 millions de commissions pour la distribution des jeux à 2'650 dépositaires en Suisse romande en 2015. Par ce biais, la Loterie Romande contribue de manière significative à l'activité des commerces de proximité (kiosques, cafés et restaurants), aussi bien dans les centres urbains que les quartiers périphériques et les villages.

Distribution du bénéfice

Quelque 3000 fondations et institutions d'utilité publique ont bénéficié du soutien de la Loterie Romande en 2015. En moyenne, plus de CHF 500'000.- par jour ont ainsi été distribués aux oeuvres caritatives, culturelles et sportives en Suisse romande.

Après prélèvement d'un montant de CHF 3,8 millions destiné à l'Association pour le développement de l'élevage et des courses (ADEC), le bénéfice net de l'année 2015 se répartit de la manière suivante : 5/6e aux Organes cantonaux de répartition, soit CHF 171,4 millions pour soutenir des projets dans les domaines de l'action

sociale, de la culture, de l'éducation ou de l'environnement ; et
1/6e au sport, soit CHF 34,3 millions.

Comme les années précédentes, la Loterie Romande s'est acquittée de la taxe de 0,5% du RBJ, soit un montant de CHF 1,88 million, destinée à la prévention et à la lutte contre le jeu excessif.

Nouvelle loi sur les jeux d'argent

Le 21 octobre 2015, le Conseil fédéral a soumis au Parlement le projet de loi sur les jeux d'argent (LJAr). Elaboré avec tous les acteurs concernés, ce projet est à la fois cohérent et équilibré. Il assure une protection appropriée de la population contre les dangers liés aux jeux d'argent tout en prévoyant des mesures concrètes pour endiguer les jeux d'argent illégaux, comme le blocage des sites Internet non autorisés. Compte tenu des équilibres trouvés, notamment en termes de responsabilité sociale, la Loterie Romande insiste sur la nécessité de ne pas altérer le texte par des amendements qui porteraient atteinte à la compétitivité des jeux de loterie et des paris sportifs. Les dispositions de la loi doivent permettre d'assurer que les bénéfices des jeux d'argent au sens de l'article 106 de la Constitution soient bien affectés à des buts d'utilité publique et ne soient pas détournés au seul profit de prestataires privés ou de sociétés qui proposent des jeux concours payants, à caractère commercial.

Dans un contexte toujours plus concurrentiel, la nouvelle législation doit permettre aux sociétés de loterie d'exploiter des jeux à la fois attrayants, rentables et socialement responsables, afin de garantir la stabilité à long terme des bénéfices distribués à l'utilité publique, soit près de CHF 600 millions par an pour la Loterie Romande et Swisslos.

En faveur du sport : soutien accru à Swiss Olympic

La Loterie Romande et Swisslos, la loterie intercantonale de la Suisse alémanique et du Tessin, ont décidé d'augmenter de CHF 15 millions leurs contributions annuelles à Swiss Olympic en faveur du sport d'élite et de la relève en particulier. Ces 15 millions se répartissent à raison de CHF 4 millions attribués par la Loterie Romande et CHF 11 millions par Swisslos, portant ainsi le montant total versé à Swiss Olympic par les deux sociétés de loterie à CHF 40 millions dès 2017. La Loterie Romande et Swisslos répondent ainsi à un projet de Swiss Olympic visant à permettre au sport suisse de rester compétitif face à la concurrence internationale. Les montants supplémentaires attribués à Swiss Olympic seront affectés en faveur des athlètes et de leur encadrement ; ils témoignent du rôle majeur joué par les sociétés de loterie dans le soutien au sport.

Pour rappel, le montant alloué au sport par la Loterie Romande, soit CHF 34,3 millions, est réparti entre deux acteurs : d'une part, les Organes cantonaux du sport (CHF 27,7 millions), qui participent au financement du sport amateur et populaire (infrastructures, relève, manifestations locales, etc.) ; d'autre part, la Société du Sport-Toto, qui, avec sa part (CHF 6,6 millions), soutient Swiss Olympic, l'Association suisse de football, les Ligues nationales suisses de football et de hockey sur glace.

Nouveau bâtiment d'entreprise

En mars 2016, la Loterie Romande a regroupé ses activités sur un site unique, situé à l'avenue de Provence 14 à Lausanne. Les travaux de construction d'un nouvel étage à l'attique et de rénovation des locaux existants ont été réalisés par des entreprises locales et ont permis d'apporter des améliorations concrètes et significatives en matière de développement durable.

Contact:

M. Jean-Pierre Beuret, Présiden, 079 332 01 00
M. Jean-Luc Moner-Banet, Directeur général, 079 310 78 69

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001627/100788381 abgerufen werden.